

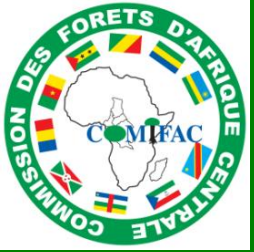
REUNION PLENIERE DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

INTRODUCTION A L'ATELIER SUR LE RENFORCEMENT
INSTITUTIONNEL DE LA COMIFAC



Yaoundé, 12 Novembre 2009

SE/COMIFAC

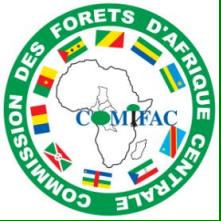


ENGAGEMENT DES CHEFS D'ETAT(I)

1^{er} Sommet de Yaoundé sur les Forêts (19 mars 1999)

- Déclaration de Yaoundé sur la Conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
- Placer la question forestière au centre des préoccupations premières
- Conjuguer les efforts pour assurer de façon concertée la conservation et à la gestion durable de ce précieux patrimoine





ENGAGEMENT DES CHEFS D'ETAT (II)

(2^{ème} Sommet de Brazzaville)

● Mise en place du cadre institutionnel et juridique de base pour la mise en œuvre de la déclaration de Yaoundé

- Signature du traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale instituant la COMIFAC comme organe d'orientation, de décision et de coordination sur les questions forestières communes.
- Adoption du plan de convergence comme étant l'expression de la vision commune de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
- Adoption du principe de mise en œuvre place d'un mécanisme de financement autonome alimenté par pourcentage des recettes des produits forestiers et fauniques exportés des pays COMIFAC



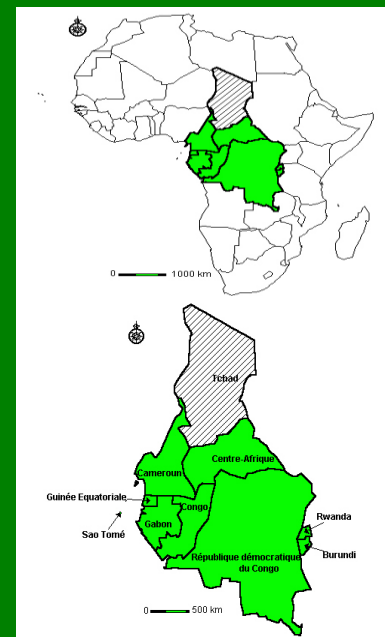
LA COMIFAC ET SON FONCTIONNEMENT (Statut, Mission)

● Son statut:

Une institution intergouvernementale avec dix (10) États membres (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Rwanda, Sao-Tomé & Principe et Tchad)

● Ses missions

- Orientation,
 - Harmonisation,
 - Coordination/suivi,
- des politiques forestières et environnementales
En Afrique Centrale





SES ORGANES

- Sommet des Chefs d'Etat
- Conseil des Ministres
- Secrétariat Exécutif (SE/COMIFAC, SEA/ Coordonnateur Technique, DAF (Structure légère)

Pour son fonctionnement, la COMIFAC dispose des appuis suivants:

- Coordonnateurs Nationaux/COMIFAC
- Forum Régional et National

Les Appuis multiformes des partenaires

- ❖ Bureau Franco Allemand
- ❖ Projet d'appui FAO/COMIFAC (FNPP/Forêts/Pays-Bas)
- ❖ Appui de la Facilitation du PFBC
- ❖ Etc.

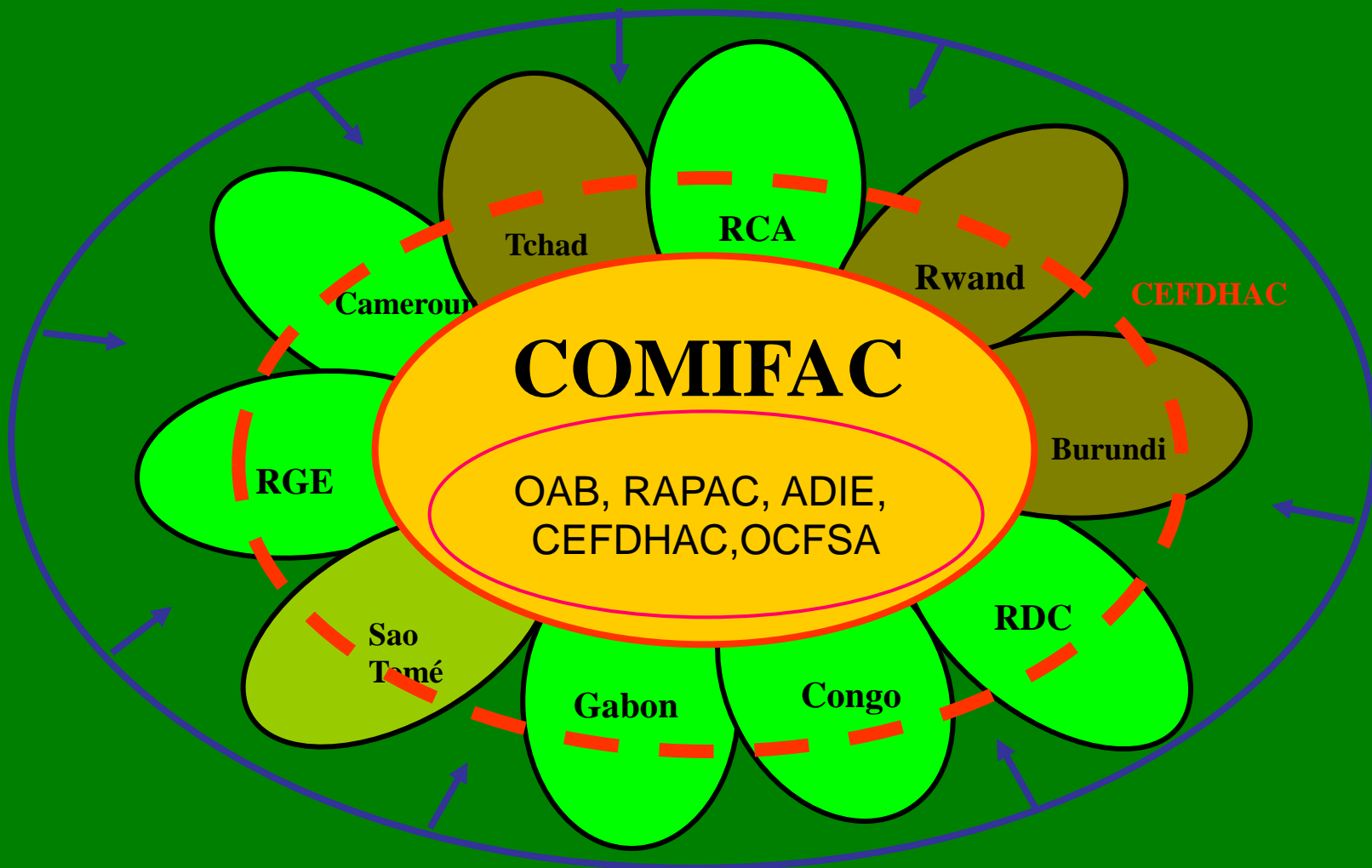


SES INSTITUTIONS PARTENAIRES SOUS-REGIONALES

- **Organisation Africaine de Bois (OAB):** Promotion du Bois/gestion durable
- **Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE):** Information
- **Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA):** Conservation de la Biodiversité
- **Conférence sur les Écosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC):** Dialogue multi-acteurs
- **Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC):** Gestion des Aires Protégées



ANCRAGE SOUS-REGIONALE DE LA COMIFAC





INSTITUTION SPECIALISEE DE LA CEEAC

- En octobre 2007, lors de la conférence de la CEEAC, les Chefs d'État des pays d'Afrique Centrale ont décidé de faire de la COMIFAC une institution spécialisée de la CEEAC.
- La COMIFAC continue de garder son autonomie administrative et financière.



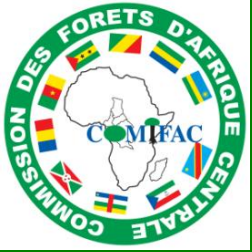
MECANISME DE FINANCEMENT AUTONOME DE LA COMIFAC

- La décision de sa mise en place été prise en février 2005 par les Chefs d'Etat en vue de remplacer le mode de financement basé sur les contributions égalitaires
- **Objectif:** assurer le financement sécurisé des budgets de fonctionnement de la COMIFAC et des institutions partenaires



OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Faire le point actuel sur le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et ses institutions partenaires, et examiner d'autres possibilités de financement du fonctionnement de ces structures et des activités concourant à la mise en œuvre du Plan de Convergence ;
- Examiner le cas spécifique du projet FORAF et la pérennisation de ses acquis à travers l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) ;
- Faire le point sur la réforme des institutions sous régionales partenaires (ADIE, CEFDHAC, OAB et OCFSA) ;
- Faire le point sur l'application des dispositions du Traité portant création de la COMIFAC.



MERCI

